



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

06

TATOUAGES

DU MONDE FLOTTANT

DU 1^{ER} JUILLET
AU 3 DÉCEMBRE 2023

LE CORPS IMAGÉ AU JAPON



MUSÉE DES ARTS ASIATIQUES - NICE ARÉNAS - ENTRÉE LIBRE



MUSÉE DES ARTS ASIATIQUES
MUSÉE DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
405, promenade des Anglais - 06200 NICE

www.arts-asiatiques.com

[#AlpesMaritimes](https://twitter.com/AlpesMaritimes)



DEPARTEMENT06

UN ÉVÉNEMENT ORGANISÉ POUR

VOUS
AVANT TOUT!

PAR LE DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

TATOUAGES

DU MONDE FLOTTANT

DU 1^{ER} JUILLET
AU 3 DÉCEMBRE 2023

LE CORPS IMAGÉ AU JAPON



Toyohara Kunichika (1835-1900), *Les acteurs Bandō Hikosaburō, Kawarasaki Gonjūrō et Nakamura Shikan* (de droite à gauche), de la série *Fleurs d'Edo : cinq jeunes hommes*, Japon, époque d'Edo (1603-1868), 1864, xylogravure polychrome sur papier, 35,8 x 75,3 cm
©Sylvain Durand / Collection Xavier Durand

L'art du tatouage japonais est considéré comme l'un des ornements corporels les plus aboutis au monde. Avant l'adhésion populaire, sa pratique puise sa source au cœur de l'époque d'Edo (1603-1868) avec le tatouage de serment fait par amour et le marquage infamant des criminels. Le cheminement vers une ornementation extrêmement élaborée qui couvre de larges parties du corps reste méconnu du grand public.

Pendant deux siècles et demi, cette évolution s'est nourrie de la vie culturelle de l'*ukiyo*, ce « monde flottant » en pleine effervescence en dépit de la censure imposée par le shogunat Tokugawa. Support de contestation silencieuse, le corps devient un moyen d'exprimer force et courage pour les gens du peuple. Ce phénomène social s'intègre alors à la culture du théâtre *kabuki*, de l'estampe et du livre, puis passe de la lumière à une ombre relative avec la prohibition de 1872 qui efface une partie de cette mémoire.

Après la fin de l'interdiction en 1948, en particulier durant les années 1960, le cinéma s'empare de cet héritage et en associe l'image aux groupes criminels *yakuza* que la gravure, la photographie ou le manga perpétuent. Au Japon, cette représentation durable alimente la perception négative du tatouage et limite encore la liberté d'accès à certains lieux publics.

Cette exposition retrace plus de trois cents ans d'histoire de cet art de l'éphémère, qui ne dure qu'une vie, dont les codes d'hier inspirent ceux d'aujourd'hui. Elle interroge notre regard sur l'engagement que demande une telle démarche et sur l'identité sociale des personnes qui marquent leur corps.

COMMISSARIAT DE L'EXPOSITION

Adrien BOSSARD

Directeur du musée départemental des arts asiatiques à Nice
Conservateur du patrimoine

Xavier DURAND

Commissaire d'exposition indépendant



Wave Sewi (Tattooed Woman of Surimi Inochi) MASAMI TERAOKA © 1984

MASAMI TERAOKA

SPACE Los Angeles

January 12 - February 16, 1985

Le Japon à fleur de peau

Concerts, représentations, expositions en tous genres et pour tous les goûts...

Le début de l'été donne une nouvelle fois le coup d'envoi d'un véritable feu d'artifice culturel dans les Alpes-Maritimes.

La culture fait partie intégrante de la qualité de vie sur cette terre qui ressemble à s'y méprendre à un paradis dont l'homme n'aurait jamais chuté. Le Conseil départemental, premier investisseur culturel du territoire, fait en sorte que l'art, dans toute sa diversité, soit accessible à tous.

La culture est ici un appétit de vivre et de découvrir qui participe à l'épanouissement de chacun. Elle est « l'héritage de la noblesse du monde », comme le formulait André Malraux. La culture partout et pour tous, plus qu'un slogan, c'est une réalité, à travers une programmation éclectique qui sème les graines de l'émotion, de l'étonnement et de l'esprit critique. Une programmation soucieuse à la fois de refléter nos racines et de s'ouvrir sur la beauté du monde, cet antidote à l'intolérance.

Il en va ainsi de l'exposition *Tatouages du monde flottant* présentée au musée départemental des arts asiatiques à Nice et des multiples ateliers immersifs qui y seront associés.

Une exposition surprenante, qui nous saisit par tous les sens pour nous plonger au cœur de l'histoire du Japon, où l'art du tatouage est depuis des siècles un mode d'expression singulier.

Cette exposition-miroir remet en perspective les tendances actuelles qui se nourrissent de codes ancestraux. Elle restitue la dimension onirique d'un art vivant et poétique.



Charles Ange GINÉSY
Président du Département des Alpes-Maritimes



QUAND L'OCCIDENT DÉCOUVRE LE TATOUAGE JAPONAIS

La France et le Japon signent le traité de paix, d'amitié et de commerce le 9 octobre 1858.

Cet événement est l'aboutissement des pressions exercées par les États-Unis depuis 1853 pour obtenir l'ouverture des ports japonais, mettant fin à plus de deux cents ans de politique isolationniste du shogunat Tokugawa.

Dès le début des années 1860, Yokohama devient le principal comptoir commercial où se côtoient les puissances occidentales (américaine, britannique, hollandaise, russe et française) habilitées par le régime shogunal. Situé à proximité d'Edo encore fermée aux étrangers, ce port voit les premiers voyageurs s'enthousiasmer pour l'exotisme que leur suggère le Japon d'alors.

La découverte des *samurai*, des *geisha*, des rues animées à l'architecture inhabituelle propose un kaléidoscope culturel qui séduit les voyageurs. Ceux-ci rapportent en Occident estampes, bronzes, sculptures, objets miniatures, photographies et soieries que les milieux littéraires et artistiques plébiscitent, développant dans le même temps le goût du japonisme porté par les expositions universelles de la fin du XIX^e siècle.

À cette même période sont publiés des récits de voyage sur le Japon dont certains évoquent la pratique du tatouage ornemental. Ils sont parfois illustrés de croquis ou de gravures qui reprennent les figures tatouées issues des *Yokohama shashin*, les tirages photographiques vendus au Japon. Ces documents présentent le phénomène de différents points de vue : tantôt une pratique tribale qui trahit la vision dominatrice occidentale, parfois une curiosité sans plus d'intérêt, fréquemment un objet de fascination artistique.



Stillfried (1839-1911) & Andersen (1880-1956), *Sans titre (homme tatoué)*, Japon, ère Meiji (1868-1912), vers 1877, épreuve sur papier albuminé coloriée à la main, 26,4 x 19,9 cm ©Sylvain Durand / Collection Xavier Durand

LES ORIGINES DU TATOUAGE AU JAPON

Des hypothèses envisagent une origine préhistorique au tatouage japonais en reconnaissant des ornements corporels dans des marques observées sur des statuettes en terre cuite *dogū* de la fin de la période Jōmon (env. 13 000-400 av. J.-C.) ou sur certains *haniwa*, sculptures funéraires de la période Kofun (env. III^e-VI^e siècle). La plus ancienne source textuelle mentionnant des tatouages ornementaux au Japon date de la 2^{de} moitié du III^e siècle et provient de Chine. Les *Chroniques de la dynastie des Wei* comporte en effet un chapitre consacré aux « Barbares de l'Est » qui mentionne des décorations sur le visage et sur le corps du peuple wa, c'est-à-dire les Japonais.

Certains indices incitent à établir une possible filiation avec le tatouage traditionnel des Aïnous, ethnie installée au nord, sur l'île de Hokkaidō. Dans cette culture, les femmes avaient pour coutume de faire tatouer par d'autres femmes le contour de leurs lèvres ou leurs sourcils, mais aussi les avants-bras et le dos des mains. Ce style de tatouage ancien possède une esthétique géométrique similaire à celle que l'on trouve dans le sud du Japon, dans l'archipel Ryūkyū. Également réservé aux femmes, ce tatouage traditionnel incorpore des combinaisons de motifs complexes, notamment sur les mains.

Entre rites initiatiques, éléments corporels décoratifs, démarches individuelles et sociales, l'empreinte protectrice de ces pratiques volontaires semble se perdre jusqu'à l'essor de l'époque d'Edo.



LES MARQUES INFAMANTES



Une autre forme de tatouage, comme châtiment, est présente dans *les Chroniques du Japon (Nihon shoki)*, ouvrage achevé en 720 dans lequel un passage décrit sa fonction punitive autour du V^e siècle. Des signes géométriques et des idéogrammes sont les supplices tatoués qui signalent les délits commis par les personnes incriminées.

Les indications de la pratique du tatouage punitif ne réapparaissent qu'à l'époque d'Edo sur l'ordre du *shōgun* Tokugawa Yoshimune (1684-1751). À partir des années 1740, un code de justice pénale (*Kujikata osadamegaki*), diffusé de manière restreinte sous forme de manuscrit et à l'usage des fonctionnaires, recense les peines encourues selon les crimes perpétrés. Ainsi, des marques sont tatouées sur les bras ou le visage pour des méfaits comme le vol ou la contrebande de marchandises, elles diffèrent selon les fiefs seigneuriaux où les actes répréhensibles ont été commis.

Elles peuvent aussi se cumuler en fonction de la gravité des fautes, en cas de récidive ou de délits opérés dans plusieurs territoires.

L'usage des marques infamantes est mentionné au XIX^e siècle dans quelques ouvrages d'Occidentaux qui détaillent le processus réservé aux personnes condamnées.

Le terme *irezumi* 入墨, littéralement « insérer de l'encre », caractérise l'acte de tatouer les condamnés qui se réalise en prison selon la méthode de l'incision cutanée imprégnée d'encre. Même si ce type de peine est aboli par le gouvernement de Meiji (1868-1912), sa connotation négative perdure au XX^e siècle.

SE TATOUER PAR SERMENT

L'unification du Japon en 1603 inscrit le pays dans une stabilité durable dont les effets économiques se traduisent dès la première moitié du XVII^e siècle. Le développement des grandes villes comme Kyōto, Ōsaka et Edo engendre l'accroissement d'une population urbaine polymorphe où se côtoient guerriers, marchands, artisans, courtisanes, etc.

Dans ce contexte d'effervescence sociale émerge une nouvelle culture urbaine qui se manifeste aussi bien dans l'estampe que le théâtre *kabuki* ou la littérature. Elle reflète l'idée d'un monde en perpétuel changement et impermanent qui incite à jouir de l'instant, malgré le carcan d'une société cloisonnée par l'administration des *samurai* au pouvoir. Les quartiers de plaisirs deviennent le lieu des rencontres entre prostituées et clients, avec parfois des relations amoureuses contrariées qui se nouent.

Afin d'exprimer la sincérité de leurs sentiments, les amants déclarent leur loyauté, leur dévouement ou leur gratitude par différentes preuves d'amour. Parmi celles-ci, le tatouage de serment (*kishōbōri*) symbolise l'engagement émotionnel et la promesse de fidélité.

Dans la 2^{de} moitié du XVII^e siècle, la vogue du simple point tatoué sur la main (*irebokuro*) évolue vers l'inscription d'idéogrammes à l'intérieur du bras. Deux techniques sont utilisées : d'une part inciser l'épiderme avec une lame puis imprégner d'encre la plaie, et d'autre part appliquer de l'encre sur la peau puis la piquer plusieurs fois au moyen d'une aiguille pour y faire pénétrer l'encre.

Le tatouage de serment se propage particulièrement chez les courtisanes, les acteurs prostitués et les moines bouddhistes, puis se diffuse dans d'autres couches sociales au cours de la 2^{de} moitié du XVIII^e siècle. Les idéogrammes prennent alors une forme plus graphique à laquelle s'incorporent des éléments figuratifs.



Kitao Shigemasa (1739-1820), *Sans titre*, illustration pour un livre, Japon, réimpression de l'ère Shōwa (1926-1989), première moitié du XX^e siècle, xylogravure polychrome sur papier, 25,4 x 37,5 cm ©Sylvain Durand / Collection Xavier Durand



通水許傳豪傑貞人之一個
操刀鬼曹正

原來東京開封府の者林伸乃弟子はてしなく鎧と
つかへ黄泥岡の南の方四五里をあるれ
所の酒屋乃入笠とるる大脱肌よ
なりて二丈の鎧を持って揚志と
大いふたてく

二方寸心
國々方画

Utagawa Kuniyoshi (1797-1861), *Sōsei (Cao Zheng), le démon du maniement du couteau*, de la série *Les cent huit héros du roman Au bord de l'eau*, Japon, époque d'Edo (1603-1868), vers 1827-1830, xylogravure polychrome sur papier, 37,1 x 25,6 cm ©Sylvain Durand / Collection Xavier Durand



LE TATOUAGE INVESTIT L'ESPACE CULTUREL

Signe des nouvelles mœurs citadines, l'engouement pour le tatouage de serment est mentionné dans la littérature de la fin du XVII^e siècle et il faut attendre la 2^{de} moitié du XVIII^e siècle pour observer les premières figurations d'idéogrammes de fidélité amoureuse dans certaines publications, comprenant des images érotiques (*shunga*).

Hormis quelques exemples figuratifs, l'avènement de la représentation du tatouage ornemental se réalise au siècle suivant avec deux triomphes populaires. Le premier est celui de la pièce de *kabuki* intitulée *Miroir du Festival d'été à Ōsaka*, dont le personnage central apparaît sur scène au milieu des années 1810, avec des ornements factices (peinture sur peau ou vêtement) simulant un tatouage, alors qu'il n'était pas tatoué dans la pièce originale créée en 1745. L'autre phénomène à succès est celui du roman d'origine chinoise *Au bord de l'eau* (appelé *Suikoden* au Japon) dans son édition publiée de 1805 à 1838 et illustrée par Katsushika Hokusai (1760-1849), ainsi que la série d'estampes créées à la fin des années 1820 par Utagawa Kuniyoshi (1797-1861).

Entre intégration d'un élément social et nouvelle vague artistique, la figuration du tatouage devient un thème incontournable que le théâtre *kabuki* et les éditeurs d'estampes et de livres s'approprient puis développent largement après les années 1850.



LE PHÉNOMÈNE SOCIAL

Les gouvernements successifs Tokugawa imposent une société hiérarchisée, avec une division organisée en quatre classes bien définies et cloisonnées : les guerriers, les paysans, les artisans et les marchands. Si la stabilité politique et économique s'établit au XVIII^e siècle avec l'expansion démographique des cités, plusieurs facteurs génèrent des inégalités sociales et un climat d'insécurité. Parmi ces facteurs, le déficit chronique des finances publiques et seigneuriales s'ajoute à une fiscalité pesante et à la fluctuation des prix des denrées alimentaires. Dès lors, un mécontentement gronde au sein de la population et s'accroît au début du XIX^e siècle en raison de tremblements de terre, d'incendies et de grandes famines.

Dans ce contexte, la mode du tatouage de serment se métamorphose en ornementation volontaire du corps, associée à des corporations (pompiers, charpentiers, artisans) et des groupes sociaux (« bandits d'honneur » (*otokodate*), hommes de peine). Les pèlerinages et les festivals populaires (*matsuri*) sont l'occasion pour eux d'exhiber leur « corps imagé ». Les idéogrammes sont remplacés par des motifs symboliques inspirés de l'imaginaire collectif où s'entrelacent fleurs, animaux réels et mythiques, personnages légendaires et autres figures fantastiques. Témoin d'une société urbaine plurielle, l'estampe *ukiyo-e* s'approprie cette expression plébéienne du réel et en expose une vision fantasmée qui culmine à partir des années 1860. À cette époque, estampe et tatouage se nourrissent mutuellement dans une relation quasi symbiotique.



Utagawa Kunisada I (1786-1865), *Parodie de la pièce de kabuki intitulée Le retour du palanquin*, Japon, époque d'Edo (1603-1868), 1859, xylogravure polychrome sur papier, 36,4 x 75,5 cm
©Sylvain Durand / Collection Xavier Durand

L'INTERDICTION RELATIVE DE MEIJI



Avec la convention de Kanagawa de 1854 qui ouvre la voie aux traités imposés au Japon par les puissances occidentales, la gouvernance shogunale est profondément bouleversée. La présence des Occidentaux fait prendre conscience au pouvoir en place d'un retard en matière de modernisation. Le gouvernement est néanmoins tiraillé entre une remise en cause d'une partie des élites conservatrices et l'influence des puissances étrangères. Le ressentiment anti-occidental qui règne alors provoque une crise politique avec d'un côté les partisans d'une continuité du régime féodal et de l'autre ceux qui souhaitent la restauration de l'autorité impériale. À cette situation s'ajoute une déstabilisation économique due à un commerce incontrôlé et des assassinats politiques, dont certains de ressortissants étrangers. Dans ce climat insurrectionnel, en décembre 1867, le *shogūn* Tokugawa Yoshinobu (1837-1913) remet officiellement le pouvoir à l'empereur Mutsuhito (1852-1912) et en janvier 1868 est promulguée la restauration Meiji, nom d'ère signifiant « gouvernement éclairé ». Le Japon s'engage dans une modernisation de la nation.

Le nouveau pouvoir met en œuvre un ensemble de réformes structurelles parmi lesquelles des mesures visant à supprimer les coutumes socialement « méprisables » aux yeux des Occidentaux. La loi de 1872, dont l'article 9 porte sur son interdiction, déclenche la prohibition du tatouage pour les Japonais et la fermeture des ateliers. Si la pratique artistique devient officiellement illégale pour plus de soixante-quinze ans, elle perdure de façon dissimulée dans les milieux populaires et son image se diffuse en dehors du territoire au même moment.



A 95

Adolfo Farsari (1941-1898), *sans titre, homme tatoué*, Japon, ère Meiji (1868-1912), années 1880, épreuve sur papier albuminé coloriée à la main, 27,1 x 20,3 cm ©Sylvain Durand / Collection Xavier Durand

LA MYSTIFICATION

Après plusieurs décennies durant lesquelles la pratique du tatouage se maintient dans le milieu des artisans et celui des activités clandestines, son interdiction est levée en 1948 par le gouvernement américain d'occupation. Au contact de ces forces militaires, quelques artisans tatoueurs popularisent l'utilisation des dermatographes électriques en complément ou en remplacement de la technique traditionnelle à la main (*tebori*).

Dans les années 1950, le théâtre *kabuki* continue de jouer les pièces à succès où l'image du tatouage demeure le principal symbole visuel de personnages tels que Danshichi Kurōbei et Benten Kozō. Ces derniers figurent parfois sur des estampes, dans la lignée des portraits d'acteurs hérités de l'époque d'Edo.

En Occident, les magazines relatent la singularité du tatouage japonais et la fascinante collection de peaux humaines constituée par le Docteur Fukushi. Avec le succès littéraire du roman *Irezumi*, Takagi Akimitsu utilise l'univers du tatouage pour son intrigue policière et lève en partie le voile sur un monde resté mystérieux aux profanes. La découverte récente de son talent de photographe livre un témoignage unique de cette période.

Au cinéma, la vague des films du genre *ninkyō eiga* ou « films de chevalerie » commence avec les années 1960. Les réalisateurs japonais héroïsent la figure du gangster *yakuza* tatoué et alimentent l'idée selon laquelle le tatouage est le stigmate des membres de la pègre, confirmant les représentations négatives portées par les décennies de prohibition antérieures.

LE PATRIMOINE ARTISTIQUE

Durant les années 1970, le tatouage japonais continue de s'exporter en dehors de l'archipel, cette fois pour ses valeurs artistique et historique. Des tatoueurs étrangers nouent avec leurs homologues nippons des relations techniques et graphiques qui imprègnent mutuellement les pratiques.

Dans les années 1980, certains prédisent l'extinction la technique traditionnelle à la main dans l'archipel. Pour autant, elle se maintient en parallèle de l'utilisation du dermographe par les générations suivantes de tatoueurs. Les espaces privés poursuivent leurs activités avec une clientèle plurielle, y compris celle de la clandestinité, dans un mépris social toujours prégnant qui tarde à s'effacer. À l'aube des années 2000, le style japonais fait l'objet d'un regain d'intérêt et un premier studio de tatouage avec pignon sur rue ouvre à Ōsaka puis plus tard à Tōkyō.

L'engouement planétaire pour le tatouage fait découvrir la culture du style japonais (*wabori*), et avec elle son image. Elle exprime la singularité d'un patrimoine chargé d'histoire qui s'intègre aussi bien à la peinture, la sculpture, la photographie qu'à l'estampe. Les créations contemporaines, inspirées par l'iconographie des *ukiyo-e*, associent le tatouage à différents univers dans lesquels son importance culturelle se perçoit en filigrane.

Au-delà des débats entre les détracteurs de l'instrument électrique et de la mondialisation des pratiques, le tatouage japonais est un art vivant et poétique fondé sur la compréhension d'une riche grammaire ornementale et de la symbolique de ses motifs traditionnels. Il scelle le serment intemporel d'une personne, d'une part avec elle-même, d'autre part avec l'artisan qui réalise une œuvre chargée de sens et d'histoire gravée dans la peau.



Chloé Jafé (1984-), *Yumi au onsen (source d'eau chaude)*, 2018, tirage gélatino-argentique N&B, papier baryté aux tons chauds, éd. 1/5, 61 x 50,5 cm ©Chloé Jafé / Collection Xavier Durand

LE SAVIEZ-VOUS ?



Edo, capitale shogunale du Japon de 1603 à 1868, est presque entièrement construite en bois en bambou. La ville est donc particulièrement sujette aux incendies ; environ 2 000 ont eu lieu en deux siècles et demi, dont 50 considérés comme importants. Ils sont appelés « les Fleurs d'Edo » par la population urbaine. Le plus dévastateur est le grand incendie de Meireki qui se déclenche le 2 mars 1657 et ravage pendant trois jours la ville, faisant 100 000 victimes.

Dans ce contexte, les pompiers jouent un rôle crucial pour préserver Edo et ses habitants. À l'affût des incendies, ils montent sur des échelles afin de surplomber les maisons et voir de loin le lieu du sinistre. Rassemblés pour intervenir, ils utilisent de longs crochets pour détruire les constructions afin de limiter la propagation du feu. Cette méthode intrusive leur vaut une réputation d'hommes d'action inflexibles et agressifs. Considérés comme des héros, ils sont aussi jugés grossiers par les citadins et affichent leur force virile à travers les tatouages qui ornent leur corps et les protègent.

Un de leurs attributs est le manteau de coton épais, appelé *hikeshi banten*, que les pompiers portent imbibé d'eau pour se préserver des flammes lors d'une intervention. Ces vêtements sont décorés de motifs de protection, tels que des divinités ou des héros, permettant également d'identifier le pompier.



Manteau de protection de pompier portant le motif de Chōjun (héros tatoué du Suikoden), Japon, époque d'Edo (1603-1868) ou ère Meiji (1868-1912), 2^e moitié du XIX^e siècle, coton, 120 x 90 cm
©Sylvain Durand / Collection Xavier Durand

Une estampe créée pour l'exposition



Benoît Varailon (1978-) s'est inspiré du sujet du tatouage japonais pour créer une estampe présentée pour la première fois dans l'exposition *Tatouages du monde flottant*. Reprenant le motif classique du tigre et du dragon, il a imaginé ce personnage occidental tatoué et plongé dans une forêt de bambous au Japon, dans une esthétique qui rappelle les fameuses photographies réalisées à Yokohama à la fin du XIX^e siècle et rapportées massivement par les voyageurs de passage.

Cette réalisation inédite est l'occasion pour le musée d'expliquer la technique de l'estampe à travers une vidéo réalisée pour l'exposition et la présentation des planches d'impression ainsi que des tirages de chaque étape de création de l'œuvre.

L'EXPOSITION EN QUELQUES LIGNES



Il s'agit de la première exposition entièrement dédiée au tatouage japonais organisée en France.



Un catalogue inédit accompagne l'exposition et comprend des textes produits par des spécialistes réputés de la culture japonaise.



113 œuvres (estampes, photographies, sculptures, costumes, affiches, archives, etc.) illustrant le sujet sont présentées pour la première fois au public.



Une estampe inspirée du sujet a été créée pour l'exposition. Son processus d'impression est expliqué à travers une vidéo produite pour l'événement.

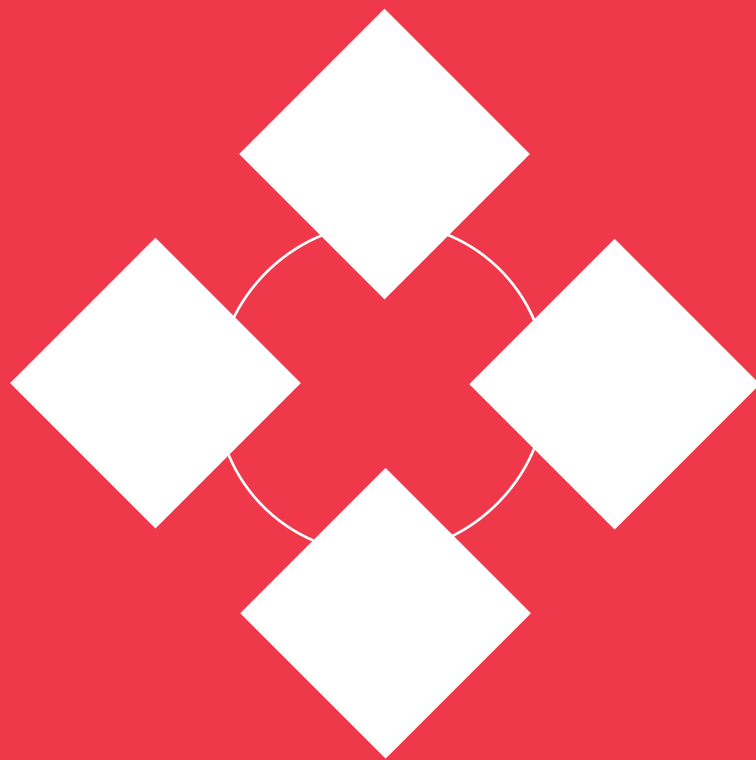


L'exposition parcourt plus de 300 ans d'histoire du tatouage dans l'archipel nippon.



L'exposition propose une large sélection d'estampes portant des figures tatouées. Elles ont été réalisées par les plus grands maîtres de l'*ukiyo-e* tels que Hokusai, Kunisada I, Kuniyoshi, Yoshitoshi, Kunichika, etc.

LE MUSÉE DES ARTS ASIATIQUES





UN CARREFOUR DE CULTURES

Le musée des arts asiatiques est géré par le Département des Alpes-Maritimes. En 1987, le Département a commandé au célèbre architecte japonais Kenzô Tange la conception architecturale d'un musée dévolu à la connaissance de l'art et de la culture du monde, inauguré en octobre 1998. Implanté sur un site d'exception, érigé sur un lac artificiel à l'intérieur d'un parc floral de sept hectares, le long de la célèbre Promenade des Anglais, face à l'aéroport de Nice Côte d'Azur et en plein cœur du centre d'affaires l'Arénas, ce chef-d'œuvre de marbre blanc crée un véritable pont entre les cultures et les sensibilités des continents européen et asiatique. Il s'adresse à un large public et le confronte à des pièces de haute qualité, caractéristiques de l'esthétique des cultures évoquées. La grande originalité du pari retenu, plus proche d'un concept extrême-oriental qu'occidental, réside dans une volonté de s'appuyer sur des collections anciennes, servant de références historiques et esthétiques, pour exprimer la pérennité des traditions jusque dans les créations les plus modernes. Stylisme et design, meubles et objets usuels appartenant, sans critères de dates, aux arts du quotidien, ainsi que pièces ethniques remarquables, témoignent de la diversité des cultures asiatiques et de la qualité d'un savoir-faire sauvegardé, le plus souvent, par une pratique ininterrompue.

Quant à la présentation muséographique conçue par l'architecte François Deslaugiers, elle va dans le sens d'une mise en valeur totale de l'objet par des supports de verre susceptibles de disparaître, afin de ne pas créer de distorsion pour l'œil avec les matériaux clés du bâtiment, marbre, métal et verre, et un éclairage subtil, faisant de chaque pièce une œuvre unique, apparaissant magiquement dans la lumière.

La visite commence par le rez-de-chaussée avec quatre salles en forme de cube consacrées aux deux civilisations mères de l'Asie, la Chine et l'Inde, puis le Japon et l'Asie du Sud-Est. Au premier étage, la rotonde, couronnée d'une pyramide en verre, est dévolue au bouddhisme, élément unificateur du monde asiatique, et reçoit également des expositions d'art contemporain. Au sous-sol, la visite se poursuit par l'exposition temporaire et au rez-de-chaussée, par le pavillon de thé, espace architectural japonais dédié aux cérémonies du thé. Prenant appui sur les références anciennes et contemporaines constituées par la collection du musée, les expositions temporaires associent également tradition et modernité, arts de cour et expressions populaires ou tribales, ainsi que créations contemporaines ouvrant sur le XXI^e siècle.

PROGRAMMATION CULTURELLE

VISITES GUIDÉES

Réservation sur le site internet du musée

Visite guidée de l'exposition

Durée : 1 heure

- Samedi 8 juillet à 11h00
- Mercredi 12 juillet à 11h00
- Samedi 15 juillet à 15h30
- Jeudi 20 juillet à 11h00
- Mercredi 9 août à 11h00
- Samedi 12 août à 15h30
- Samedi 19 août à 15h30
- Jeudi 24 août à 11h00
- Samedi 26 août à 15h30
- Samedi 2 septembre à 11h00
- Samedi 16 septembre à 15h30
- Samedi 23 septembre à 15h30
- Samedi 30 septembre à 11h00
- Samedi 7 octobre à 11h00
- Samedi 14 octobre à 15h30
- Samedi 28 octobre à 11h00
- Samedi 11 novembre à 11h00
- Samedi 18 novembre à 15h30
- Samedi 25 novembre à 15h30
- Samedi 2 décembre à 15h30

Visite en famille « Histoires de tatouages »

À partir de 7 ans - Durée 1 heure

Lors de cette visite ludique, découvrez l'univers extraordinaire du tatouage japonais, ses motifs traditionnels et les légendes qui y sont associées.

- Jeudi 13 juillet à 11h00
- Mercredi 19 juillet à 11h00
- Jeudi 10 août à 11h00
- Mercredi 16 août à 11h00
- Jeudi 26 octobre à 11h00
- Jeudi 2 novembre à 11h00

ATELIERS

Réservation sur le site internet du musée

Atelier « Stop motion »

À partir de 6 ans - Durée 2 heures

Les participants imagineront un tatouage qui prendra vie grâce à la technique du stop motion.

- Mercredi 12 juillet à 14h30
- Vendredi 11 août à 14h30
- Vendredi 18 août à 14h30
- Samedi 30 septembre à 14h30
- Jeudi 26 octobre à 14h30
- Vendredi 3 novembre à 14h30

Atelier « Tattoo-lino »

À partir de 9 ans - Durée 1 heure 30

L'exposition explore les liens entre l'estampe et le tatouage au Japon. Lors de cet atelier qui mêle les deux arts, les participants s'initieront à la technique de la linogravure pour réaliser des motifs traditionnels de tatouages à imprimer sur la peau !

- Mercredi 19 juillet à 14h30
- Vendredi 28 juillet à 14h30
- Mercredi 9 août à 14h30
- Mercredi 30 août à 14h30
- Mercredi 13 septembre à 14h30
- Mercredi 25 octobre à 14h30
- Jeudi 2 novembre à 14h30
- Mercredi 15 novembre à 14h30

Visite créative « Tatouage et pliage »

À partir de 7 ans - Durée 1 heure 30

Cette visite créative vous propose une immersion dans l'univers du tatouage au Japon. Après une découverte de cet art dans l'exposition, les participants réaliseront quelques-uns des motifs traditionnels tels que le tigre ou la carpe sous la forme d'origami.

- Samedi 15 juillet à 10h30
- Vendredi 21 juillet à 10h30
- Samedi 12 août à 10h30
- Vendredi 25 août à 10h30
- Samedi 23 septembre à 10h30
- Samedi 14 octobre à 10h30
- Vendredi 27 octobre à 10h30
- Vendredi 3 novembre à 10h30
- Samedi 25 novembre à 10h30

ÉVÉNEMENTS

Performance de body painting

Gratuit - Accès libre dans la limite des places disponibles

L'artiste François Rose réalisera une création temporaire inspirée du tatouage traditionnel japonais. Les motifs emblématiques, tels que les dragons, les fleurs de cerisier et les carpes koï, prendront vie sur la peau du modèle, offrant ainsi aux visiteurs une visualisation et une compréhension de cet art japonais ancestral.

- Samedi 16 septembre de 10h00 à 15h00 (en continu)

Cinéma en terrasse

Gratuit - Accès libre dans la limite des places disponibles - Durée : 2 heures

Dès les années 1960, le cinéma s'empare de l'art du tatouage japonais et en associe durablement l'image aux *yakusa*. Pour plonger le public dans cet univers, le musée propose une séance cinéma en plein-air avec projection d'un film sur sa façade.

- Samedi 30 septembre à 19h30

Cérémonie de l'encre

Réservation sur le site internet du musée - Durée : 1 heure

La préparation de l'encre dédiée au tatouage traditionnel est l'objet d'un véritable rituel. Lors de cette cérémonie, David Cardoso « Raspoutine », tatoueur formé au Japon, vous propose de partager ce moment exceptionnel.

- Samedi 28 octobre à 11h00

Démonstration de tatouage traditionnel *tebori*

Réservation sur le site internet du musée - Durée : 1 heure

Appelé *tebori*, le tatouage traditionnel japonais est réalisé manuellement à l'aide d'aiguilles plantées au bout d'un manche. Formé par le maître japonais Honda Tsuyoshi, David Cardoso « Raspoutine » perpétue cette tradition ancestrale et propose une démonstration unique de cette technique au public du musée.

- Samedi 28 octobre à 14h00

CONFÉRENCES

Gratuit - Accès libre dans la limite des places disponibles - Durée 1 heure

Conférence « Tatouages dans l'estampe japonaise : un art sans nom », par Xavier Durand, commissaire de l'exposition *Tatouages d'un monde flottant, le corps imagé au Japon*

Contrairement aux portraits d'acteurs de *kabuki* (*yakusha-e*), de beautés féminines (*bijin-ga*) ou de guerriers (*musha-e*), les estampes qui représentent le tatouage ornemental ne constituent pas de catégorie à part entière dans l'œuvre imprimée au Japon. Pour autant, elles montrent un aspect singulier de la culture populaire dont l'héritage est trop souvent associé aux *yakuza*.

- Samedi 30 septembre à 16h30

Conférence « Le tatouage traditionnel japonais », par David Cardoso « Raspoutine »

Formé au tatouage traditionnel par le maître japonais Honda, David Cardoso « Raspoutine » présentera les spécificités, les codes et les différentes significations du tatouage traditionnel japonais ainsi que sa place au sein de la société japonaise et de la communauté des *yakuza*.

- Samedi 28 octobre à 15h30

Conférence « Le tatouage japonais après 1945, vers une reconnaissance ? », par Pascal Bagot, journaliste spécialisé dans le tatouage

À partir du témoignage apporté par les photographies d'Akimitsu Takagi réunies dans le livre *The Tattoo Writer* (2022), la conférence abordera les évolutions de la culture du tatouage au cours du XX^e siècle, après 1945, et le chemin qu'il reste encore à parcourir pour que cette pratique *underground* encore très mal perçue au Japon puisse espérer atteindre une digne reconnaissance.

- Samedi 4 novembre à 15h00



市村羽左衛門

芳翁者家揚

車 國周 金



CONTACT PRESSE

Julie Moziyan
Responsable du service presse
Conseil départemental des Alpes-Maritimes
B.P. 3007
06201 NICE Cedex 3

(33).04.97.18.62.06
www.departement06.fr
presse@departement06.fr

Le musée départemental des arts asiatiques
est ouvert tous les jours, sauf le mardi.
Du 1^{er} septembre au 30 juin de 10h à 17h
et du 1^{er} juillet au 31 août de 10h à 18h.